



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
18 janvier 2019
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018

Manhasset, New York, 7 et 8 novembre 2018

Résumé des délibérations

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de 2018 s'est tenue à la Greentree Foundation à Manhasset (New York) les 7 et 8 novembre 2018, sous la présidence du Secrétaire général.
2. Organisée sous forme de séminaire-retraite, la session s'est déroulée en trois débats sur les sujets suivants : a) l'état du monde ; b) la position commune du système des Nations Unies sur la politique en matière de drogues ; et c) la promotion de l'innovation dans le système des Nations Unies.
3. Le Conseil a entendu un exposé présenté par visioconférence depuis la République démocratique du Congo par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, sur les mesures prises par le système des Nations Unies face à la récente épidémie de fièvre hémorragique Ebola.
4. Le Conseil a également entendu des exposés sur les mesures prises par le système des Nations Unies pour lutter contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.
5. On trouvera ci-après un résumé des principaux points à retenir de la session.

II. Premier débat : l'état du monde

6. Le Secrétaire général a présenté une analyse de l'état du multilatéralisme, notant que le système multilatéral est fragile et se heurte à des problèmes structurels souvent liés à l'attrait croissant que des formes nouvelles et plus restrictives de démocratie exercent sur les sociétés, propageant ensuite le racisme, le populisme et la polarisation.
7. Le débat qui a suivi a souligné l'importance du multilatéralisme et la nécessité de surmonter les cloisonnements, de travailler en collaboration pour inspirer les populations du monde entier et de veiller à ce que les principes de la Charte des



Nations Unies demeurent au cœur de l'engagement du système des Nations Unies auprès de ses partenaires.

8. Le Conseil a souligné qu'il importait d'utiliser le pouvoir de mobilisation de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir un engagement multipartite en vue de s'attaquer aux problèmes actuels et futurs, notamment en développant la réflexion systémique qui permettra de concevoir plus facilement des solutions aux problèmes auxquels les sociétés vont devoir faire face dans les deux ou trois décennies à venir.

9. Le Conseil a noté qu'il importait de travailler en partenariat, sous la forme d'un multilatéralisme en réseau comportant des approches régionales et des partenaires régionaux et dans lesquels l'Organisation jouerait un rôle fédérateur.

10. Le Conseil s'est dit à nouveau déterminé à appuyer des solutions multilatérales fonctionnelles dans un monde de plus en plus multipolaire, soulignant qu'il importe de simplifier la manière de communiquer sur le terrain et de susciter l'accroissement de l'espace social, le renforcement de la cohésion sociale et la promotion de la participation des jeunes.

III. Deuxième débat : position commune du système des Nations Unies sur la politique en matière de drogues

11. En 2009, la communauté internationale est convenue d'une stratégie globale face au problème mondial de la drogue. En adoptant la Déclaration politique et le Plan d'Action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, les gouvernements ont fixé 2019 comme échéance pour éliminer ou réduire de façon sensible et mesurable la culture, la production, le trafic et l'usage illicites de drogues, le détournement de précurseurs et le blanchiment d'argent. En 2016, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'Action et adopté la résolution [S-30/1](#), intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ».

12. La Commission des stupéfiants, commission technique du Conseil économique et social, chargée de suivre la situation mondiale en matière de drogues, d'élaborer des stratégies de contrôle international des drogues et de recommander des mesures pour lutter contre le problème mondial de la drogue, organisera une réunion ministérielle de deux jours à sa soixante-deuxième session, en mars 2019, à Vienne, pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements concernant le contrôle des drogues.

13. Pour que le système des Nations Unies ait une position commune sur la question lors du débat ministériel de la Commission des stupéfiants, le Conseil a discuté de la politique en matière de drogues sur la base d'un document de travail établi sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes dans le cadre d'un processus consultatif coordonné par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le document contenait une vue d'ensemble du problème mondial de la drogue, une analyse des principales questions découlant du discours politique international et des idées et mesures destinées à aider le Conseil à formuler une position commune des Nations Unies en vue de renforcer la coordination et la cohérence à l'échelle du système dans la perspective du débat ministériel de 2019.

14. Les membres du Conseil ont bénéficié des exposés liminaires du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Guy Ryder, en sa qualité

de Président du Comité de haut niveau sur les programmes, et du Directeur exécutif de l'ONUDD, Yury Fedotov.

15. Ouvrant le débat, le Secrétaire général a réaffirmé que le système des Nations Unies était attaché à l'application intégrale et équilibrée des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues et des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, partie intégrante de la réalisation du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Le système des Nations Unies a joué un rôle important en aidant les gouvernements à élaborer et à mener des actions intégrées, centrées sur l'être humain, fondées sur des données factuelles et sur les droits, pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

16. Présentant le document de travail, M. Ryder a soumis à l'examen du Conseil la position commune qui y était proposée et comprenait les éléments suivants :

a) Réaffirmer l'engagement pris par le système des Nations Unies d'appuyer le plein respect des normes et engagements arrêtés de commun accord, notamment les conventions relatives au contrôle des drogues et les textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, dont le Programme 2030 est le fondement ;

b) Mobiliser l'ensemble du système autour d'une approche globale, équilibrée, intégrée, fondée sur les faits, les droits de l'homme et le développement et durable ;

c) S'engager fermement à tirer parti des synergies entre organisations et définir des domaines concrets pour intensifier la collaboration ;

d) Souligner le caractère critique des éléments probants sur lesquels se fondent des décisions de politique générale efficaces, et le rôle que le système des Nations Unies pourrait jouer en tant que courtier du savoir pour aider les États Membres ;

e) Proposer des mesures pour améliorer la coordination et la collaboration à l'échelle du système en matière de recherche, de collecte et d'analyse des données.

17. Donnant un aperçu du contexte intergouvernemental avant le débat ministériel, M. Fedotov a noté que les préparatifs étaient bien avancés et que les États Membres étaient censés y réaffirmer leur attachement à l'ensemble des normes et du cadre de contrôle des drogues.

18. Complétant ces présentations de fond, la Directrice générale de l'informatique du Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat, Atefeh Riazi, a présenté au Conseil un exposé sur l'idée que le public se fait du problème de la drogue, fondé sur les analyses de sentiments exprimés dans les médias sociaux et d'information.

19. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil :

a) Ont exprimé leur plein appui à la position commune proposée dans le document de travail ;

b) Se sont félicités de l'excellent travail accompli par le Comité de haut niveau sur les programmes sous la coordination de l'ONUDD, qui a abouti à une convergence de vues sur un sujet complexe ;

c) Ont réaffirmé l'importance d'une approche centrée sur l'être humain et fondée sur les droits, fermement ancrée dans le Programme 2030 ;

d) Ont souligné qu'il importait au plus haut point de prendre des décisions politiques fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre cette approche ;

e) Ont souligné qu'à cette fin il importait d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales et régionales de collecte de données factuelles et d'échange de pratiques optimales et d'enseignements ;

f) Ont souligné l'importance de la prévention et de la réduction de la demande, en particulier par l'éducation ;

g) Ont mis l'accent sur la situation et les besoins particuliers des femmes et sur la nécessité de tenir dûment compte de la problématique femmes-hommes dans la manière d'aborder les problèmes de drogues ;

h) Ont souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes pour appliquer la position commune et concrétiser ses principes communs à tous les niveaux.

Conclusion

20. En conclusion, le Secrétaire général a souligné que la position commune ne visait pas à prescrire des politiques en matière de drogues mais constituait un outil interne utile permettant au système des Nations Unies de s'exprimer d'une seule voix et de mener une action cohérente et coordonnée pour faire face au problème de la drogue. Le système des Nations Unies avait un rôle crucial à jouer en tant que courtier du savoir pour aider les États Membres à mieux évaluer les risques et avantages des diverses manières d'aborder les problèmes de drogues et à prendre des décisions politiques fondées sur des données scientifiques et factuelles en vue de prendre efficacement des mesures globales et intégrées. À la fin du débat, le **Conseil a appuyé à l'unanimité le projet de position commune proposé dans le document de travail, notamment les principes et engagements à agir communs à l'ensemble du système des Nations Unies** (voir annexe I).

21. En outre, le **Conseil a décidé de créer dans le cadre du Comité exécutif du Secrétaire général une équipe spéciale interinstitutions composée des entités intéressées du système des Nations Unies et placée sous la direction de l'ONUDC**. Cette équipe s'attachera à définir des mesures pour traduire la position commune dans la pratique et en particulier assurer la coopération et la coordination en matière de recherche, de collecte et d'analyse de données dans l'ensemble du système afin d'aider au mieux les États membres à prendre des décisions politiques éclairées et fondées sur des éléments concrets pour relever les défis liés aux drogues.

IV. Troisième débat : promotion de l'innovation dans le système des Nations Unies

22. Le troisième débat faisait fond sur les discussions antérieures du Conseil concernant la promotion de l'innovation dans le système des Nations Unies (voir [CEB/2018/1](#)). Il visait à atteindre trois objectifs fondamentaux :

a) Fournir aux membres du Conseil un plate-forme pour apprendre, échanger et susciter de nouvelles innovations de manière systématique ;

b) Présenter des stratégies, des structures et des plans d'action tactiques pour l'innovation au sein du système des Nations Unies, avec la participation d'agents de changement ;

c) Présenter les mesures concrètes prises en faveur de l'innovation, notamment une version préliminaire de l'ensemble de ressources des Nations Unies pour l'innovation.

23. En définissant le contexte du débat, le Secrétaire général a rappelé qu'il s'employait constamment à faire de l'innovation une priorité et reconnu que des mesures importantes avaient été prises pour intégrer les innovations dans l'ensemble du système des Nations Unies depuis la session précédente du Conseil. Il a salué les efforts déployés par le Comité de haut niveau sur la gestion pour encourager l'innovation dans les entreprises. Il a souligné la valeur que des réseaux informels tels que le Réseau d'innovation des Nations Unies et le réseau Young UN pourraient apporter sous la forme d'idées nouvelles pour différentes méthodes de travail.

24. Le Secrétaire général a souligné l'extrême rapidité avec laquelle les nouvelles technologies se développaient et l'ampleur du travail encore à faire dans l'ensemble du système des Nations Unies pour en recueillir les fruits. Il a souligné que l'innovation devait devenir une priorité de premier rang et non plus secondaire dans tous les aspects du travail et prié instamment les membres de s'employer à innover plus rapidement en travaillant de façon plus systématique dans chaque organisation et en créant des liens dans l'ensemble du système.

25. La suite du débat a été animée par un expert extérieur de l'innovation dans le secteur public qui, avec les coprésidents du Réseau d'innovation des Nations Unies, a donné un aperçu des progrès accomplis en ce qui concerne l'ensemble de ressources des Nations Unies pour l'innovation, que le réseau avait été chargé d'élaborer à la première session ordinaire de 2018, demandé aux chefs de secrétariat de réfléchir aux réalisations et aux difficultés, puis présenté les prochaines mesures, fondées sur la dynamique existante, qui aideront le système des Nations Unies à devenir plus novateur.

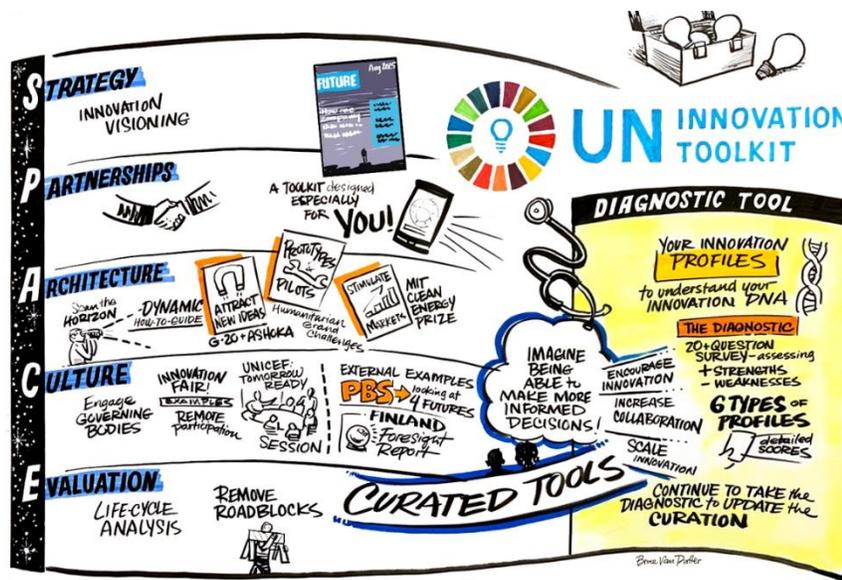
Progrès accomplis dans l'ensemble du système des Nations Unies depuis la première session ordinaire de 2018

26. Les résultats d'une deuxième enquête sur l'innovation menée par le Cabinet du Secrétaire général ont été présentés, révélant certaines idées et perspectives concernant l'action menée par les entités des Nations Unies depuis la session précédente du Conseil. Il en ressort que de nombreuses organisations avaient mis l'accent sur des stratégies d'innovation mais que les plus avancées avaient investi dans la promotion de partenariats. Selon les données, les entités ayant cultivé des partenariats internes et externes pour catalyser l'innovation avaient davantage progressé par rapport à l'effort consenti que celles qui s'étaient concentrées sur la stratégie. Les résultats ont révélé plusieurs possibilités, notamment d'apprendre des pairs pour résoudre des difficultés et atteindre des objectifs, étudier de nouveaux domaines de coopération pour mieux tirer profit de partenariats avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales ou le secteur privé, et mobiliser les organes directeurs pour créer un environnement favorable à l'innovation.

27. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté au Conseil les activités que le Comité mène pour encourager l'innovation dans les fonctions de gestion et d'administration et répandre l'innovation au sein des organisations. Le Comité était en train d'actualiser son plan stratégique pour la période 2017-2020 afin de placer l'innovation au cœur de ses travaux et d'adapter ses priorités opérationnelles en conséquence. Les domaines d'action comprenaient la création d'espaces pour l'innovation, l'innovation dans les ressources humaines et l'utilisation de logiciels semi-automatiques, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique pour appuyer les fonctions de gestion.

28. Les coprésidents du Réseau d'innovation des Nations Unies ont alors donné un aperçu de l'ensemble de ressources des Nations Unies pour l'innovation. L'ensemble de ressources comprend des modules sur l'architecture, les partenariats et la culture, domaines précédemment pointés par le Conseil comme essentiels à la promotion de l'innovation, et deux modules supplémentaires sur la stratégie et l'évaluation, ajoutés sur la base des meilleures pratiques du secteur public. Plusieurs outils élaborés sur la base d'enseignements tirés de l'expérience et d'exemples issus du système des Nations Unies et d'autres secteurs, ont été présentés dans les cinq domaines (voir illustration ci-dessous). Les membres du Conseil ont également assisté à une démonstration du diagnostic qui guidera les utilisateurs de l'ensemble de ressources sur la base de leurs réponses. Les résultats de cette évaluation peuvent aider les chefs de secrétariat à mieux appréhender la pratique de l'innovation dans l'ensemble des organisations et à prendre des décisions stratégiques.

Illustration de la discussion sur l'ensemble de ressources des Nations Unies pour l'innovation



29. Au cours du débat qui a suivi, les chefs de secrétariat ont échangé des observations sur les progrès réalisés en matière d'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies et insisté sur certaines activités et initiatives spécifiques qu'ils menaient dans leurs organisations respectives. Ils ont évoqué les principaux obstacles restants et fait part de leurs vues sur l'ensemble de ressources et les prochaines étapes.

30. Les membres ont exprimé leur appui aux travaux menés à ce jour en ce qui concerne l'ensemble de ressources des Nations Unies pour l'innovation et la façon dont il pourrait aider les organismes du système des Nations Unies à améliorer leurs capacités de stimuler et intensifier l'innovation, tout en considérant qu'il s'inscrivait dans une action plus vaste visant à cultiver l'innovation. Il a été largement convenu que le personnel de l'ensemble du système bénéficierait des retours d'expérience et des meilleures pratiques contenues dans l'ensemble de ressources et les membres attendent avec intérêt le lancement de la première version en 2019.

31. Tout au long de la discussion, les membres du Conseil ont présenté des exemples de promotion de l'innovation au sein de leurs organisations respectives et en

partenariat avec d'autres entités des Nations Unies. Il a été reconnu que depuis la discussion précédente, les vues concernant l'intégration de l'innovation étaient devenues plus stratégiques.

32. Le rôle crucial des dirigeants pour ce qui est de soutenir l'innovation en créant et en préservant un climat propice au changement est ressorti des exemples présentés et on a souligné les bienfaits d'un engagement direct et personnel des hauts responsables. Il a été convenu que la volonté d'oser perturber l'organisation du travail en modifiant fondamentalement la manière dont il se fait était un facteur déterminant pour instaurer une culture de l'innovation. Les hauts responsables devaient impérativement être clairs quant aux problèmes à résoudre et aux objectifs à atteindre pour gérer efficacement le changement et démontrer la valeur que l'innovation pourrait apporter aux personnes que sert l'Organisation. Il a également été souligné que les chefs de secrétariat jouaient un rôle crucial en promouvant collectivement un ordre du jour de l'innovation et en communiquant à son sujet.

33. Le Conseil a estimé que pour transformer véritablement le système, les innovations devaient être célébrées. Le personnel à tous niveaux devait avoir les moyens de faire les choses différemment et y être encouragé. Certaines expériences d'échanges avec des organes directeurs concernant l'innovation ont été présentées et il a été souligné que leur intensification était nécessaire pour renforcer la culture de l'innovation. Des exemples soulignant les nombreux bienfaits de la coopération en la matière entre organismes des Nations Unies ont été donnés. L'importance cruciale de créer des partenariats avec des acteurs extérieurs a été soulignée tout au long de la discussion.

S'attaquer aux obstacles restants

34. Même si des progrès considérables ont été accomplis depuis son premier débat sur l'innovation et le potentiel des technologies de pointe, le Conseil a constaté que plusieurs obstacles continuaient d'entraver l'innovation dans les entités du système des Nations Unies.

35. Les membres ont souligné qu'il importait de susciter une culture qui valorise et récompense véritablement l'innovation. L'aversion au risque, le manque de reconnaissance des avantages potentiels de la prise de risques, la résistance interne au changement et des règles et réglementations trop restrictives étaient considérés comme des obstacles à une culture organisationnelle propice à l'innovation. Les processus de gestion des changements devaient également être renforcés.

36. Le Comité a constaté qu'un manque d'enclin pour les nouvelles technologies subsistait dans l'ensemble du système, rendant difficile de tirer pleinement parti de possibilités telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la chaîne de blocs. Des exemples ont été donnés pour montrer qu'il était possible d'atténuer cette résistance en formant le personnel et en collaborant avec les entités extérieures.

37. Les membres ont noté qu'il était difficile de lancer les projets à grande échelle après la phase pilote initiale et de répandre les idées, méthodes et solutions dans l'ensemble du système des Nations Unies pour surmonter les cloisonnements. On a reconnu qu'il était bon de propager les approches novatrices existantes, notamment passer outre des technologies anciennes que de telles solutions apportaient à d'autres organisations et aux États Membres. Il a été dit que le partenariat pouvait contribuer à promouvoir la propagation des innovations dans l'ensemble du système.

38. Accroître la portée des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies et des acteurs extérieurs, notamment du secteur privé, était en soi une des grandes difficultés à surmonter. Les membres ont souligné qu'il fallait comprendre

l'ensemble du système et le rôle que les organisations y jouaient, envisager les partenariats de manière plus dynamique et surmonter la résistance interne à collaborer avec l'ensemble du système et à l'extérieur. Le secteur privé pouvait aider à surmonter le problème d'échelle et surtout aider à évaluer les incidences de ces changements pour les organisations et à pallier le manque de fonds, notamment au moyen de mécanismes de financement novateurs. On a fait état des difficultés que pouvaient présenter les partenariats avec le secteur privé, notamment en matière de risques pour la réputation. Il a été proposé que le Conseil examine le sujet du partenariat, notamment en tant que possibilité d'apprendre d'autres organismes du système des Nations Unies et de poursuivre une collaboration.

39. Les membres ont débattu de la capacité d'innover dans le cadre des règles et règlements existants et de fournir au personnel un environnement propice à l'expérimentation. Il importait également de responsabiliser les fonctionnaires en ce qui concerne les résultats et d'élaborer des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'effet des innovations.

40. On a souligné que pour surmonter nombre des obstacles mentionnés, il importait de mobiliser des agents de changement dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment le réseau Young UN et le Réseau d'innovation des Nations Unies, salués comme des ressources précieuses pour la promotion de l'innovation. Soulignant l'importance de donner des moyens aux jeunes fonctionnaires, plusieurs membres ont souligné qu'il importait d'examiner la diversité des âges sur le lieu de travail.

Conclusion

41. Dans ses observations finales, le Secrétaire général a salué les progrès considérables accomplis dans l'ensemble du système des Nations Unies et remercié le Conseil de continuer à s'intéresser de près à la question. Il a souligné qu'en s'efforçant d'atteindre les cibles ambitieuses des objectifs de développement durable, on ne pouvait ignorer les possibilités et difficultés que présentait la quatrième révolution industrielle, ni l'effet que les technologies de pointe pouvaient avoir sur les sociétés et sur les mandats des différents organismes du système des Nations Unies. Il a donc réaffirmé qu'il fallait mener l'innovation de manière globale et systématique dans l'ensemble du système des Nations Unies et en faire un élément central des travaux de chaque entité, tout en tenant compte des mandats respectifs de chaque organisme.

42. Le Secrétaire général a également réaffirmé le point de vue du Conseil selon lequel pour mener à bien le changement culturel nécessaire, les hauts responsables devaient s'employer à mobiliser davantage le personnel et les organes exécutifs et créer et entretenir des partenariats, notamment avec le secteur privé. Il a souligné que ce changement se faisait non pas au bénéfice du système des Nations Unies mais afin de travailler mieux et plus efficacement dans l'intérêt de ceux que sert l'Organisation. Le Secrétaire général a encouragé le Conseil à promouvoir le changement dans toute la mesure du possible et à s'employer à surmonter la résistance à l'intérieur des organismes comme à l'extérieur. Il a demandé aux organismes de continuer d'exécuter leurs mandats en recourant aux procédures, aux technologies et aux méthodes les plus efficaces. Il a réaffirmé la nécessité d'aller au-delà de la technologie tout en tenant fortement compte de son potentiel et de la manière dont elle influait sur le fonctionnement des organismes du système des Nations Unies.

43. Le Secrétaire général a résumé ainsi les mesures issues du débat, que les membres sont convenus de prendre :

a) Avec l'appui du Réseau d'innovation des Nations Unies, mettre au point une manière de procéder à l'innovation dans les différentes entités du système des Nations Unies correspondant à celle dont le Conseil envisage la transformation ;

b) Communiquer avec le personnel à tous les niveaux pour faire savoir ce que le Conseil envisage et attend en matière d'innovation dans les organismes du système des Nations Unies et susciter une transformation culturelle plus vaste, et en particulier continuer de tirer parti du dynamisme et des idées des réseaux informels tels que le Réseau d'innovation des Nations Unies et Young UN ;

c) Associer les organes directeurs des Nations Unies et les États membres à l'innovation de sorte qu'ils aident les organismes des Nations Unies à se préparer pour l'avenir ;

d) Continuer d'échanger des informations, d'apprendre, de collaborer, de reproduire et d'intensifier les efforts d'innovation avec les autres organismes du système des Nations Unies ;

e) S'il y a lieu, mettre en œuvre des partenariats d'innovation avec des entités extérieures, notamment du secteur privé.

V. Présentations et faits nouveaux

A. Action des Nations Unies face à l'épidémie récente d'Ebola en République démocratique du Congo

44. Le Comité s'est penché sur l'action commune du système des Nations Unies face à l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola en République démocratique du Congo et plus largement en ce qui concerne la préparation aux catastrophes dans la région.

45. Le Conseil a entendu un exposé de M. Lacroix et de M. Tedros, qui ont rejoint la session par vidéoconférence, sur la situation actuelle du République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

46. Les membres du Conseil ont dialogué activement avec M. Tedros et M. Lacroix et exprimé leur gratitude à tous les fonctionnaires du système des Nations Unies participant à l'action contre l'Ebola, compte tenu en particulier des risques qu'ils courent en raison de la crise et des problèmes de sécurité.

B. Exploitation et atteintes sexuelles et harcèlement sexuel

47. Le Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles (voir annexe II) et un rapport détaillé de la Secrétaire générale adjointe à la gestion, Jan Beagle, en sa qualité de Présidente de l'Équipe spéciale du Conseil chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies (voir annexe III).

48. En ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Secrétaire général a souligné qu'il importait au plus haut point de s'attaquer au problème à l'échelle du système et rappelé que tous les chefs de bureaux et départements du Secrétariat des Nations Unies, dans le cadre de leur mission de gestion de la performance, étaient

tenus de lui certifier que toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient été signalées et que la formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles était dispensée chaque année. En 2017, il avait demandé aux chefs de tous les organismes des Nations Unies hors Secrétariat tenus de signaler les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'Assemblée générale de lui adresser une lettre attestant que toutes les allégations avaient été signalées.

49. Notant qu'il importait de signaler les faits et d'appliquer le principe de responsabilité de manière cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Secrétaire général a annoncé qu'il inviterait les chefs de toutes les entités hors Secrétariat non tenus d'en rendre compte à l'Assemblée générale de lui adresser une telle attestation à titre volontaire à l'avenir.

50. M^{me} Beagle a souligné les progrès considérables résultant des actions menées contre le harcèlement sexuel à l'échelle du système des Nations Unies avec l'aide de l'Équipe spéciale, pour ce qui est d'élaborer et d'approuver les principales mesures à prendre pour juguler le harcèlement sexuel de manière cohérente et efficace dans l'ensemble du système des Nations Unies.

51. Depuis sa création par le Conseil des chefs de secrétariat en novembre 2017, l'Équipe spéciale s'est attachée en priorité à plusieurs initiatives visant à renforcer rapidement la prévention et l'intervention, à protéger et aider les victimes et à créer un cadre de travail sûr et propice. L'harmonisation des politiques sur le harcèlement sexuel, l'amélioration du signalement et de la responsabilité et le renforcement de la sensibilisation et de la communication ont été identifiés comme des domaines d'action prioritaires.

52. L'Équipe spéciale a produit ce qui suit aux fins de la mise en œuvre de la stratégie dans l'ensemble du système des Nations Unies :

- a) Une politique type du Système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel ;
- b) Une base de données permettant de vérifier les antécédents dans l'ensemble du système et de ne pas réembaucher des auteurs de harcèlement sexuel ;
- c) Un mécanisme harmonisé de collecte et d'analyse de données à l'échelle du système ;
- d) Des directives à l'intention des dirigeants sur la prévention et la répression du harcèlement sexuel sur le lieu de travail et des lignes et services d'assistance téléphonique à l'intention du personnel ;
- e) Un projet de code de conduite type pour la prévention du harcèlement sexuel lors de manifestations des Nations Unies ;
- f) Un engagement de renforcer et harmoniser les capacités d'enquête et d'améliorer la qualité des enquêtes au cours de la prochaine phase de ses travaux.

53. À l'issue de la présentation, le Secrétaire général et les membres du Conseil se sont félicités des nombreuses réalisations à l'échelle du système dans un domaine d'une importance cruciale pour l'ensemble du système des Nations Unies. **Il a été souligné qu'il était crucial de mettre en œuvre rapidement les engagements pris et les mesures conjointes, notamment :**

- a) **Continuer d'appliquer la politique de tolérance zéro mise dans l'ensemble du système des Nations Unies ;**
- b) **Aligner les politiques des diverses entités des Nations Unies sur la politique type du Système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel ;**

c) **Présenter un rapport annuel sur le harcèlement sexuel à l'aide du mécanisme de collecte de données créé à cet effet ;**

d) **Alimenter la base de données destinée au contrôle des antécédents à l'échelle du système et veiller à ce qu'elle soit mise à jour en permanence et utilisée systématiquement lors des processus de recrutement ;**

e) **Renforcer les capacités d'enquête et améliorer la qualité des enquêtes sur le harcèlement sexuel dans les diverses entités et collaborer afin de partager les ressources d'enquête.**

54. Considérant les résultats obtenus à ce jour, le Conseil a apporté son soutien à la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale et à l'accent qu'elle mettait sur la mise en œuvre à titre prioritaire. Le Secrétaire général a conclu que les membres du Conseil pourraient rendre compte de l'état de la mise en œuvre des mesures par leurs organismes en temps utile pour la première session ordinaire de 2019.

VI. Questions diverses

A. Approbation de documents

55. Avant la session, le Conseil a approuvé électroniquement le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa trente-sixième session (9-10 octobre 2018) ([CEB/2018/6](#)).

56. Le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa trente-sixième session (11-12 octobre 2018) a été approuvé électroniquement à l'issue des conclusions de la session du Conseil ([CEB/2018/5](#)).

B. Date et lieu de la prochaine session

57. Il a été rappelé aux membres du Conseil que la première session ordinaire de 2019, organisée par l'OIT à Genève, se tiendrait les jeudi 9 et vendredi 10 mai 2019.

58. Les membres du Conseil ont accepté la proposition du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'Office des Nations Unies à Nairobi d'accueillir conjointement la première session ordinaire de 2020 à Nairobi.

Annexe I

Position commune du système des Nations Unies aux fins d'appuyer la mise en œuvre de la politique internationale de contrôle des drogues par une collaboration interinstitutions efficace

Principes partagés

Réitérant notre ferme volonté d'aider les États Membres à élaborer et à mener des actions véritablement équilibrées globales, intégrées, fondées sur des données factuelles, axées sur les droits de l'homme, orientées vers le développement et durables pour faire face au problème mondial de la drogue, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous, les membres du système des Nations Unies, soulignant l'importance des valeurs communes suivantes :

- Nous engageons à appuyer la mise en œuvre pratique du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en avril 2016, la résolution [S-30/1](#), intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », en tant que plan d'action ouvrant la voie à des politiques de contrôle des drogues plus efficaces et plus humaines, appuyant l'engagement pris dans le contexte des objectifs de développement durable de ne laisser personne de côté ;
- Considérons que le problème mondial de la drogue est complexe et multiforme et que les problèmes posés par les drogues ont de vastes effets néfastes sur la sécurité, les droits de l'homme et le développement ;
- Soulignons que la nature multiforme du problème exige d'agir de manière globale, notamment en maintenant l'ordre pour garantir la sécurité de la population et en s'employant à promouvoir la santé, les droits de l'homme, notamment l'égalité et la non-discrimination, et le développement durable ;
- Nous engageons à promouvoir une approche véritablement équilibrée et fondée sur des données factuelles, accordant une attention suffisante aux mesures qui s'attaquent aux causes profondes de l'abus et de la culture de drogues et aux diverses formes de participation au commerce de la drogue ;
- Reconnaissons que nous avons la responsabilité commune et partagée d'œuvrer de concert, en particulier dans le cadre de la Commission des stupéfiants, et d'adopter une approche coordonnée, équilibrée et globale conduisant à des solutions durables et fondées sur des données factuelles ;
- Considérons que le souci de la santé et du bien-être de l'humanité sous-tend les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui, avec d'autres instruments internationaux pertinents, constituent le fondement du système international de contrôle des drogues ;
- Estimons que les conventions laissent aux pays suffisamment de souplesse pour élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales répondant à leurs priorités et à leurs besoins, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée et au droit international applicable ;
- Considérons que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et autres

instruments pertinents et le Programme 2030 sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Les États doivent concevoir et mettre en œuvre leurs programmes, stratégies et politiques de lutte contre la drogue dans le respect de leurs obligations en matière de droits de l'homme ;

Portée et objet

- Guider les actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies, redoubler d'efforts afin que personne ne soit laissé de côté ;
- Inspirer la planification et la mise en œuvre d'activités des Nations Unies, notamment d'activités interinstitutions ;
- Parler d'une seule voix et sensibiliser au caractère multidimensionnel du problème mondial de la drogue.

Axes d'action

Outre les efforts en cours, nous nous engageons à tirer parti des synergies et à renforcer la coopération interinstitutions, en utilisant au mieux les compétences présentes au sein du système des Nations Unies, pour améliorer encore l'échange constant d'informations et de retours d'expérience et la production de données plus complètes sur l'effet des politiques en matière de drogues, notamment en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

Nous nous engageons donc à intensifier nos efforts communs et à nous entraider, entre autres :

- Pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques centrées sur la population, la santé et les droits de l'homme, proposant une gamme de soins comprenant la prévention, le traitement et le soutien, fondées sur des données scientifiques, accessibles, abordables et axées sur le rétablissement, et pour promouvoir un rééquilibrage des politiques et interventions en matière de drogues sous l'angle de la santé publique ;
- Pour promouvoir l'accroissement des investissements dans des mesures visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique, parfois appelées mesures de réduction des risques, à diminuer le nombre de nouvelles infections à VIH, à améliorer les résultats en matière de santé, bénéficiant à l'ensemble de la société en réduisant la pression exercée sur les systèmes de santé et de justice pénale ;
- Pour que des services de prévention et de traitement de la toxicomanie, de réadaptation et de soutien général, notamment de santé et de protection sociale, soient fournis en milieu carcéral, de sorte que la gamme de soins soit accessible à la population carcérale ;
- Pour garantir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des usagers de drogues dans tous les aspects des politiques en matière de drogues et des politiques sociales, notamment en leur assurant l'égalité d'accès aux services publics, notamment au logement, aux soins de santé et à l'éducation ;
- Pour demander que les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues bénéficient de la couverture sanitaire universelle et que ces troubles figurent parmi les problèmes de santé relevant de cette couverture universelle dans les systèmes nationaux de prestations médicales ;
- Pour renforcer l'accès aux médicaments sous contrôle à des fins médicales et scientifiques légitimes, notamment le soulagement de la douleur et le traitement de la dépendance ;

- Pour renforcer l'appui international au renforcement des capacités des pays en développement afin de mettre en œuvre tous les objectifs de développement durable, notamment au moyen de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ;
- Pour aider à mettre en évidence les substances psychotropes courantes, persistantes et nuisibles, notamment les nouvelles substances psychoactives, et les risques qu'elles présentent pour la santé, en recourant aux systèmes d'alerte rapide des organismes mondiaux et régionaux ;
- Pour fournir des orientations et une assistance technique afin de renforcer la coopération transfrontalière en matière de détection et de répression et l'entraide judiciaire ;
- Pour promouvoir des moyens de subsistance durables par des politiques en matière de drogues bien échelonnées, bien financées et axées sur le développement à long terme des zones rurales et urbaines touchées par des activités illicites liées à la drogue, qu'il s'agisse de culture, de production ou de trafic, en tenant compte de la protection et de la durabilité de l'environnement ;
- Pour promouvoir d'autres solutions que la condamnation et la sanction dans les cas qui s'y prêtent, notamment la dépénalisation de la possession de drogues à usage personnel, et le principe de la proportionnalité, agir contre la surpopulation carcérale et le recours excessif à l'incarcération de personnes accusées d'infractions liées à la drogue, appuyer la prise de mesures de justice pénale efficaces garantissant la légalité et la régularité des procédures, un accès rapide à l'assistance juridique et le droit à un procès équitable, et de mesures concrètes d'interdiction de l'arrestation arbitraire, de la détention arbitraire et de la torture ;
- Pour demander la modification des lois, politiques et pratiques qui menacent la santé et les droits fondamentaux de la population ;
- Pour promouvoir des mesures visant à réduire la stigmatisation et éliminer la discrimination et à instaurer la couverture sanitaire universelle en ce qui concerne la prévention, le traitement et la réadaptation sur la base de données factuelles ;
- Pour coopérer afin d'instaurer un contrôle des drogues fondé sur les droits de l'homme et combattre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme dans le contexte des activités de contrôle des drogues ;
- Pour aider les États Membres à mettre en œuvre des politiques non discriminatoires en ce qui concerne l'appartenance ethnique, la race, le sexe, la langue, la religion ou tout autre critère ;
- Pour promouvoir la participation active de la société civile et des communautés locales, notamment des usagers de drogues, ainsi que des femmes et des jeunes ;
- Pour fournir aux États Membres les données factuelles leur permettant de prendre des décisions éclairées et de mieux comprendre les risques et les avantages des nouvelles manières d'envisager le contrôle des drogues, notamment en ce qui concerne le cannabis ;
- Pour compiler, analyser et produire des données reflétant les pratiques et les retours d'expérience de l'ensemble du système des Nations Unies et pour produire des données et des analyses à l'échelle du système, notamment à la lumière du débat ministériel tenu en 2019 dans le cadre de la Commission des stupéfiants et aux fins de la promotion de la mise en œuvre du Programme 2030.

Responsabilité et la mise en œuvre

Nous nous engageons à soutenir mutuellement nos activités, dans le cadre de nos mandats, et à fournir aux États Membres un appui équilibré, global, intégré, fondé sur des données factuelles et sur les droits de l'homme, axé sur le développement et durable aux fins de la mise en œuvre des engagements communs, notamment des recommandations pratiques figurant dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.

Afin d'assurer la cohérence des actions menées pour tenir les engagements pris dans la présente position commune et en particulier de mieux coordonner la collecte de données en vue de promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux sur la base de données scientifiques¹, nous créons une équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies, dirigée par l'ONU DC et composée des entités du système des Nations Unies intéressées, notamment celles qui ont des compétences spécialisées en matière de collecte de données liées aux drogues, dans le cadre du Comité exécutif du Secrétaire général.

¹ Conformément aux principes régissant les activités statistiques internationales ([E/CN.3/2006/13](#), annexe), approuvés par le Comité de coordination des activités de statistique.

Annexe II

Document d'information sur les initiatives du Secrétaire général en matière de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Contexte

En mars 2017, le Secrétaire général a présenté une stratégie générale en quatre volets pour améliorer l'efficacité des dispositions prises dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles (voir [A/71/818](#) et [A/71/818/Corr.1](#))². Les quatre volets de la stratégie étaient les suivants : a) donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes ; b) mettre fin à l'impunité en renforçant le signalement et les enquêtes et en engageant la responsabilité pénale ; c) collaborer avec la société civile et les partenaires extérieurs ; et d) améliorer la communication stratégique à des fins de sensibilisation et de transparence. Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie, le Secrétaire général s'est attaché en priorité à « veiller au bon fonctionnement interne de l'Organisation », c'est-à-dire à mettre en place des mécanismes dans les domaines relevant de son autorité. En mars 2018, il a fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie (voir [A/72/751](#) et [A/72/751/Corr.1](#)).

Pour renforcer la coordination et garantir une attention soutenue à la question au plus haut niveau, le Secrétaire général a prorogé jusqu'au 31 décembre 2018 le mandat de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, dont le rôle est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système et de garantir une approche harmonisée au moyen de mécanismes et procédures concordants et de protocoles et outils normalisés.

On trouvera ci-après un aperçu des principales initiatives prises ou prolongées conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

² Dans le cadre de la stratégie visant à assurer une mobilisation de haut niveau dans les entités pertinentes de l'ensemble du système des Nations Unies, un groupe directeur de haut niveau a été créé en 2016, présidé par le Chef de Cabinet et comprenant le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, la Secrétaire générale adjointe à la gestion, la Secrétaire générale adjointe à la communication globale, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les représentantes spéciales du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la question des violences sexuelles commises en période de conflit et celle de la violence contre les enfants, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne participe en tant qu'observatrice.

Les droits des victimes : une priorité	
Mesure	État d'application
1. Nomination par le Secrétaire général de la première Défenseuse des droits des victimes, au rang de Sous-Secrétaire générale, pour renforcer l'appui que l'Organisation apporte aux victimes et faire en sorte que les victimes soient au centre de la prévention et de l'intervention	Nommée en août 2017 ; plan d'action achevé en décembre 2017 ; travaux en cours
2. Visites de terrain effectuées par la Défenseuse des droits des victimes pour se faire directement une idée de la manière dont les agents des Nations Unies œuvrent sur place pour aider et soutenir les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et faire des recommandations sur les mesures à prendre	République centrafricaine, octobre 2017 ; Soudan du Sud, décembre 2017 ; Haïti, avril 2018 ; Liban, août 2018 ; Jordanie, septembre 2018
3. Création d'un groupe de travail interinstitutions pour faciliter et accélérer le règlement des demandes en reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire résultant d'exploitation et d'atteintes sexuelles	Groupe de travail créé en juin 2018 ; en cours
4. Inventaire des approches relatives aux droits des victimes et des services disponibles, conformément au mandat donné par le Secrétaire général (A/72/751 , par. 28) ; la Défenseuse des droits des victimes procède actuellement à un inventaire pilote des manières d'envisager les droits des victimes et les services qui leurs sont accessibles dans l'ensemble du système des Nations Unies et dans huit pays, notamment en matière de prévention, de soins médicaux, d'aide psychosociale et juridique, de moyens de subsistance et d'application du principe de responsabilité. Cet inventaire fera fond sur les travaux existants et donnera un aperçu clair des lacunes, chevauchements, retours d'expérience et pratiques optimales, qui aidera à élaborer des outils, politiques et programmes supplémentaires.	Projet entamé en août 2018 ; en cours

<p>5. Nomination de défenseurs des droits des victimes sur le terrain dans les quatre opérations de maintien de la paix présentant le plus grand nombre d'allégations, à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au République centrafricaine, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Leur rôle est de veiller à ce qu'une approche centrée sur les victimes, non discriminatoire et tenant compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée à toutes les activités menées pour soutenir et aider les victimes dans ces lieux d'affectation.</p>	<p>Nommés en septembre 2017 ; travaux en cours</p> <p>Trois postes ont été approuvés à cet effet par l'Assemblée générale en juillet 2018</p>
<p>6. Entretiens confidentiels du Secrétaire général et de la Défenseuse des droits des victimes avec des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles</p>	<p>Octobre 2017 ; en cours</p>
<p>7. Centralisation de l'outil de suivi de la fourniture d'aide aux victimes dans toutes les opérations de paix, élaboré par le Département de l'appui aux missions</p>	<p>Mise en service au quatrième trimestre de 2018</p>
<p>8. Protocole d'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles mis au point et à l'essai par le Département de l'appui aux missions et l'UNICEF, contenant des orientations sur les rôles et responsabilités des agents des Nations Unies sur le terrain aux fins d'une aide coordonnée et immédiate aux victimes</p>	<p>Essais sur le terrain entamés en janvier 2017 ; le protocole sera mis à jour compte tenu de la mise à l'essai et comprendra une description des rôles de la Défenseuse des droits des victimes et des défenseurs des droits des victimes sur le terrain</p>
<p>9. Fonds d'affectation spéciale créé en 2016 pour fournir des ressources à l'appui des services et projets d'aide aux victimes</p>	<p>En août 2018, le solde du fonds est de quelque 2 millions de dollars.</p> <p>Des projets sont en cours d'exécution ou d'élaboration en Haïti, au Libéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud</p>

10. Élaboration d'une politique des Nations Unies pour une approche fondée sur les droits de l'homme en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Achèvement prévu au quatrième trimestre de 2018
Réduire les risques et mettre fin à l'impunité	
Mesure	État d'application
1. Élaboration et distribution à toutes les entités des Nations Unies ayant une présence sur le terrain de la version préliminaire de la fiche « aucune excuse », qui énonce dans toutes les langues officielles et dans certaines langues locales les normes de l'Organisation et l'obligation de prévenir et signaler. La fiche peut être adaptée aux besoins de chaque organisation	Étape achevée en novembre 2017 ; distribution en cours
2. Formation et apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, obligatoires pour tous les fonctionnaires et membres du personnel de maintien de la paix, du Secrétariat, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du PNUD, du FNUAP, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNICEF, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM).	En place dans les opérations de maintien de la paix depuis 2016, au Secrétariat et autres entités depuis 2017 ; formation en cours
3. Institution en 2017 d'une lettre d'observations annuelle par laquelle les chefs des fonds et programmes certifient à leurs organes directeurs et au Secrétaire général qu'ils ont signalé toutes les allégations crédibles et font rapport sur la formation proposée ³ .	En place en janvier 2018

³ Des attestations ont été fournies par le Centre du commerce International (CCI), le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'UNRWA, ONU-Femmes, l'Université des Nations Unies et le PAM.

4. Envoi en 2018 d'une lettre d'observations dans lequel le Secrétaire général prévoit de demander instamment à tous les membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination de soumettre des certifications pour 2018	Prévu en novembre 2018
5. Soumission au Secrétaire général de plans d'action et de stratégies de réduction des risques par toutes les entités ayant des missions et des programmes sur le terrain	Avril 2017 : 35 plans d'actions et stratégies soumis Août 2018 : 37 plans d'actions et stratégies soumis
6. Élaboration de directives sur l'application de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix	Opérationnelles en juillet 2016
7. Publication par le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix d'un aide-mémoire militaire, un guide à l'intention des commandants, sur les mesures visant à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles par le personnel militaire des Nations Unies http://dag.un.org/handle/11176/400745	Septembre 2017 ; mis à jour en mai 2017
8. Élaboration par le Département de l'appui aux missions d'une trousse de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles	Entamée en juin 2018 ; en cours d'exécution
9. Mise au point d'un outil électronique, Clear Check ⁴ , permettant de vérifier les antécédents du personnel des Nations Unies et de repérer quiconque aurait été licencié en raison d'allégations fondées d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou quitté l'Organisation pendant une enquête ou une instance disciplinaire	Entamée en juin 2018

⁴ Les entités des Nations Unies participant à la mise au point de l'outil sont toutes les entités du Secrétariat, la FAO, l'OIM, l'OMI, le MIFRTP, le CCI, l'UIT, ONUSIDA, la CNUCED, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le HCR, l'UNICEF, l'UNOPS, l'UNRWA, le PAM et l'OMPI.

10. Introduction d'un formulaire de signalement des incidents et de directives correspondantes aux fins de l'uniformisation de la collecte des premiers renseignements	Juillet 2017
11. Mise à l'essai sur le terrain, en République démocratique du Congo, du formulaire de signalement des incidents	Novembre 2017 ; en cours
12. Examen de la mise à l'essai sur le terrain du formulaire de signalement des incidents	En cours (mai-septembre 2018)
13. Élaboration et approbation d'une politique uniforme pour l'ensemble du système, sur le juste équilibre entre la communication d'informations aux autorités nationales et le principe de confidentialité lors de la réception et du traitement d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles portées contre des personnes agissant sous mandat des Nations Unies	Novembre 2017
14. Élaboration de lignes directrices uniformes en matière d'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, aux fins d'harmoniser les méthodes et approches des organes d'enquête des Nations Unies	Dernier trimestre de 2018
15. Adoption dans toutes les opérations de maintien de la paix de mécanismes locaux de dépôt de plaintes, formels et informels, aux fins de recevoir les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles	Mécanisme créé en 2016 ; mis en service dans toutes les entités des Nations Unies en mars 2018
16. Finalisation et distribution à tous les organismes, fonds et programmes du protocole sur les allégations d'exploitation et de violence sexuelles visant des partenaires d'exécution (sous la direction de l'UNICEF du FNUAP)	Mars 2018 Traductions achevées (protocole disponible en arabe, anglais, espagnol, français et russe)
17. Dans chaque avis de vacance de poste et dans chaque lettre d'engagement, indication des valeurs des Nations Unies, du comportement attendu des membres du personnel et des sanctions	Accompli pour 2017 ; en cours

prévues en cas de faute professionnelle	
18. Obligation pour les membres du personnel de certifier, à la prise de fonctions et à la réaffectation puis une fois par an, qu'ils connaissent et comprennent les normes de conduite des Nations Unies, en particulier celles concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, et les conséquences d'une transgression.	Accompli pour 2017 ; en cours
19. Création d'un répertoire des lois militaires nationales sur l'exploitation et les atteintes sexuelles ; disponible à l'adresse https://peacekeeping.un.org/fr/standards-of-conduct	46 cadres juridiques présentés à ce jour
20. Examen des possibilités d'harmonisation des normes et procédures des forces internationales ne relevant pas de l'ONU et agissant sous mandat du Conseil de sécurité	En cours
Collaborer avec la société civile et les partenaires extérieurs	
Mesure	État d'application
1. Création d'un comité consultatif de la société civile rassemblant les principales personnalités et les principaux experts de la société civile, chargé de conseiller au Secrétaire général des mesures de renforcement de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Octobre 2018
2. Réunions officielles et informelles avec les acteurs de la société civile	2017 : trois réunions officielles 2018 : deux réunions officielles et trois réunions informelles
Améliorer la communication stratégique pour favoriser l'éducation et la transparence	
Mesure	État d'application
1. Élaboration d'un glossaire en anglais et en français sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte des Nations Unies. Disponible en anglais à l'adresse https://hr.un.org/materials/un-glossary-sexual-exploitation-and-abuse-english et en français à	Entamée le 5 octobre 2016 ; mise à jour le 24 juillet 2017

<p>l'adresse https://hr.un.org/materials/glossaire-sur-l%E2%80%99exploitation-et-les-atteintes-sexuelles-glossary-sea-french</p>	
<p>2. Réunion de haut niveau du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, avec les chefs d'État et de gouvernement, les organisations régionales, la société civile et les dirigeants de l'ONU</p>	18 septembre 2017
<p>3. Pacte facultatif sur les mesures de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Disponible à l'adresse https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/voluntary-compact</p>	Au 23 octobre 2018, 99 États Membres signataires ; en cours
<p>4. Cercle de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies, composé de chefs d'État et de gouvernement prêts à prendre un engagement tangible pour mettre fin à l'impunité (voir www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/circle-leadership)</p>	Au 23 octobre 2018, 71 membres, chefs d'État et de gouvernement, anciens ou en exercice ; en cours
<p>5. Élaboration et publication d'une déclaration collective des membres du cercle de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face</p>	Septembre 2018
<p>6. Cinq séances informelles d'échange des meilleures pratiques et d'informations sur les initiatives tenues en 2018, présidées par le Secrétariat et organisées conjointement par les représentants des missions permanentes des chefs d'État et de gouvernement membres du cercle de dirigeants</p>	29 mai, 25 juin, 27 juillet et 17 et 30 août 2018
<p>7. Mise en service du site Web sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles Disponible à l'adresse https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr</p>	Créé en janvier 2017 ; mis à jour régulièrement

<p>8. Comptes rendus trimestriels du Porte-parole concernant les allégations reçues par toutes les entités des Nations Unies tenues de faire rapport à l'Assemblée générale, dans un souci de transparence (voir www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/content/quarterly-updates)</p>	<p>Novembre 2017 et février, mai et août 2018 ; en cours</p>
<p>9. Production et diffusion par l'Organisation d'un film présentant les travaux des mécanismes locaux de dépôt de plaintes</p>	<p>Septembre 2017</p>
<p>10. Élaboration d'une application mobile contenant du matériel pédagogique à l'usage du personnel des missions</p>	<p>Achèvement prévu en septembre 2018</p>
<p>11. Lancement par le Département de l'appui aux missions de son nouveau site Web comportant une base de données sur les allégations, un formulaire de signalement en ligne et une possibilité de s'abonner pour être informé des mises à jour de la base de données mises à jour (voir Error! Hyperlink reference not valid.)</p>	<p>Janvier 2017</p>
<p>12. Activités d'information menées par toutes les missions de maintien de la paix, dans le cadre de leur stratégie de communication sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, visant à informer les communautés des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des mécanismes de signalement, par sensibilisation directe, théâtre, radio et télévision, campagnes par minimessages et dans les médias sociaux, et communications ciblées dans les médias locaux</p>	<p>En cours</p>
<p>13. Lancement par le PNUD d'un site Web contenant des informations et des ressources sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Disponible à l'adresse www.undp.org/content/undp/fr/home/accountability/combating-sexual-exploitation-and-abuse.html</p>	<p>Quatrième trimestre de 2017</p>

<p>14. Lancement par le FNUAP d'un site Web contenant des informations et des ressources sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Disponible (en anglais) à l'adresse www.unfpa.org/protection-sexual-exploitation-and-abuse</p>	Août 2018
<p>15. Lancement par le HCR d'une page Web sur l'exploitation et les atteintes sexuelles Disponible (en anglais) à l'adresse www.unhcr.org/our-fight-against-sexual-exploitation-abuse-and-harassment.html</p>	Juillet 2018
<p>16. Campagne d'information sur l'action menée par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, avec une vidéo présentant la stratégie du Secrétaire général pour améliorer l'approche de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système, ainsi que les engagements pris par le Secrétaire général, la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, la Défenseuse des droits des victimes, le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix, l'OIM, le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'UNRWA, ONU-Femmes, le PAM, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.</p>	Septembre 2018, présentée lors des semaines de session de l'Assemblée générale en 2018
Autres actions	
Mesure	État d'application
<p>1. Enquête menée dans l'ensemble du système, auprès du personnel de 30 lieux d'affectation, des agents humanitaires et du personnel des opérations de maintien de la paix</p>	<p>Enquête de référence achevée en septembre 2016</p> <p>Deuxième enquête : 1^{er} août-septembre 2017</p> <p>Troisième enquête : 1 août-30 septembre 2018</p>

2. Ventilation des résultats de l'enquête et communication aux chefs des entités participantes	Enquête de référence : décembre 2016 Deuxième enquête : décembre 2017 Troisième enquête : décembre 2018
3. Élaboration et publication par ONU-Femmes d'un manuel sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, donnant un aperçu général des politiques et procédures applicables	Juin 2018
4. Étude sur les causes et les conséquences de l'exploitation et des atteintes sexuelles, selon une démarche intégrée tenant compte de la problématique femmes-hommes, destinée à guider l'élaboration de stratégies et de mesures	Concept achevé en février 2018 ; levée des fonds nécessaires en cours
5. Création par l'UNRWA d'un groupe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, chargé de trouver des moyens novateurs afin que l'Office atteigne les objectifs des initiatives menées par le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat ainsi que les normes correspondantes et les prescriptions en matière de signalement	Février 2018
6. Création par le PAM d'un comité spécial mixte du Conseil de gestion et du Conseil exécutif chargé de la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la protection des lanceurs d'alerte	Réunions tenues en mai et en octobre 2018
7. Création par le PAM d'un groupe consultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, avec les principales parties prenantes de chaque région, en vue de fournir une plateforme d'apprentissage et de partage des connaissances et de renforcer la capacité des centres de liaison sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles de s'acquitter de leurs rôles. Consultations du groupe consultatif et examen des orientations et des outils aux fins de guider la stratégie et le plan de travail du PAM sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles	En cours ; première consultation tenue en septembre 2018

<p>8. Nomination par le FNUAP d'un responsable principal de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au rang de Sous-Secrétaire général, assisté par un coordonnateur à plein temps et un groupe de travail spécial interdivisions au niveau des directeurs</p>	<p>En cours</p>
<p>9. Nomination par le HCR d'un coordonnateur principal au rang de directeur qui dirigera les travaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, appuyé par une équipe de travail polyvalente. Le coordonnateur principal relève directement de la Haut-Commissaire adjointe, qui préside une équipe spéciale de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau des directeurs</p>	<p>Mai 2018</p>
<p>10. Publication par le HCR de sa stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et plan d'action mené par des équipes interdivisions au siège du HCR à Genève et sur le terrain. Parmi les principales initiatives, une évaluation des politiques et procédures du HCR sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la création d'un service d'assistance téléphonique indépendant, une nouvelle stratégie de communication, le renforcement des capacités d'enquête et des procédures disciplinaires, et celui mécanismes de vérification des antécédents et des références. Disponible (en anglais) à l'adresse www.unhcr.org/5b2cb6284</p>	<p>Mai 2018</p>

<p>11. Déclaration publique de la Directrice générale de l'UNICEF sur son engagement à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et mise en route d'un examen indépendant de l'action de l'UNICEF, visant à mettre en évidence les pratiques efficaces et les domaines appelant des améliorations, à trouver des moyens de renforcer la responsabilisation de la direction et à améliorer ses politiques, systèmes et interventions, ainsi que sa culture. Disponible à l'adresse https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/position-de-lunicef-%C3%A0-l%C3%A9gard-de-lexploitation-et-des-abus-sexuels-et-du-harc%C3%A8lement-sexuel</p>	<p>Février 2018 ; achèvement de l'examen prévu en septembre 2018</p>
<p>12. Examen interne par un cabinet juridique indépendant des enquêtes sur le harcèlement sexuel effectuées à l'UNICEF, en tant que mesure supplémentaire en vue d'un changement de culture et d'un climat de tolérance zéro du harcèlement</p>	<p>Août 2018</p>
<p>13. Modification par l'UNICEF de ses accords de coopération au titre des programmes et formation mondiale concernant le Protocole des Nations Unies sur les allégations visant les partenaires d'exécution, destinée à tous les bureaux régionaux et de pays et aux partenaires. Une trousse d'information destinée aux partenaires est également en cours d'élaboration</p>	<p>Juin 2018</p>
<p>14. Demande de l'Administrateur du PNUD à tous les bureaux de pays, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action global pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles</p>	<p>Achévé le 30 septembre 2018</p>
<p>Initiatives du Comité permanent interorganisations</p>	
<p>Le Comité permanent interorganisations est le principal mécanisme de coordination de l'assistance humanitaire entre les organisations. Il s'agit d'une instance unique réunissant les principaux organismes des Nations Unies et partenaires humanitaires hors Nations Unies, créé en juin</p>	

<p>1992 comme suite à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies. Il se compose des chefs de tous les organismes membres ou de leurs représentants et se réunit deux fois par an sous la présidence du Coordonnateur des secours d'urgence. L'Équipe spéciale chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles vise à instaurer dans l'ensemble du système une culture de la responsabilité en ce qui concerne la fonction et les ressources, au sein de chaque organisation humanitaire, ainsi que la cohésion, la coordination et l'apprentissage au niveau du système.</p>	
Mesure	État d'application
<p>1. Nomination de la Directrice générale de l'UNICEF comme Championne du Comité permanent interorganisations pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la lutte contre le harcèlement sexuel et les actes de violence visant des travailleurs humanitaires</p>	<p>Juillet 2018 Fonction précédemment exercée par l'OIM</p>
<p>2. Lancement par l'OIM d'un projet visant à renforcer la capacité collective de la communauté humanitaire de réduire et sanctionner les atteintes et l'exploitation sexuelles commises par des agents humanitaires, en fournissant une assistance technique aux équipes de pays pour l'action humanitaire et aux réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles afin de l'institutionnaliser sur la base de la trousse d'information mise au point par le Comité permanent interorganisations en 2016</p>	<p>Créé en 2016 ; en cours</p>
<p>3. Adoption dans toutes les opérations humanitaires de mécanismes locaux de dépôt de plaintes, formels et informels, aux fins de recevoir les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles</p>	<p>Mécanismes créés en 2016 ; en cours</p>
<p>4. Mise au point par le Comité permanent interorganisations d'une trousse d'information sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au moyen des mécanismes locaux de dépôt de</p>	<p>Mis en œuvre en 2016</p>

plaintes ⁵ (voir https://interagency-standingcommittee.org/accountability-affected-populations-including-protection-sexual-exploitation-and-abuse/documents-50)	
5. Formation obligatoire et cours régionaux de formation de formateurs sur les mécanismes locaux de dépôt de plaintes	2017-2018 : ateliers adaptés tenus en 2017 en Iraq, au Liban, au Malawi, au Nigéria, au Tchad, en Turquie (sur les réfugiés et l'action transfrontière concernant la République arabe syrienne) et au Yémen ; et trois stages régionaux de formation de formateurs sur les mécanismes de locaux de dépôt de plaintes (Afrique de l'Est en juin 2018, Moyen-Orient et Afrique du Nord en juillet 2018 et l'Afrique occidentale et centrale en septembre 2018)
6. Déploiements sur demande pour appuyer ou démarrer dans les pays des initiatives de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Bangladesh, 2017, et République arabe syrienne, 2018

⁵ La trousse d'information comprend le guide des meilleures pratiques pour agents humanitaires concernant les mécanismes locaux interinstitutions de dépôt de plaintes et les instructions permanentes à l'échelle mondiale sur la coopération interinstitutions dans ces mécanismes.

Annexe III

Fiche d'information

Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies

Initiatives et progrès

Le harcèlement de tout type est contraire aux principes de l'Organisation des Nations Unies et le harcèlement sexuel en particulier porte atteinte à sa crédibilité et est dégradant à l'égard de ses fonctionnaires. Le Secrétaire général et les dirigeants du système des Nations Unies se sont engagés à appliquer la tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, à renforcer la prévention et l'intervention axée sur les victimes et à promouvoir un environnement de travail sûr et inclusif dans l'ensemble du système des Nations Unies. Afin de concrétiser ces engagements, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la Coordination a créé en novembre 2017 une équipe spéciale pour la lutte contre le harcèlement sexuel au sein des organisations du système des Nations Unies, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe à la gestion et Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Jan Beagle, pour stimuler l'action commune dans les domaines prioritaires.

Politique		
Mesure	→	État d'application
Définition uniforme du harcèlement sexuel	√	Achevée en mai 2018
Recueil des politiques des Nations Unies contre le harcèlement sexuel accessible en ligne	√	Achevé en mai 2018
Élaboration de principes communs reflétant les meilleures pratiques, en vue d'harmoniser la politique sur le harcèlement sexuel dans l'ensemble du système des Nations Unies	√	Achevée en mai 2018
Politique type en matière de harcèlement sexuel	√	Approuvée par le Comité de haut niveau sur la gestion au nom du Conseil en octobre 2018
Enquête de perception du harcèlement sexuel menée par un prestataire indépendant auprès du personnel de 31 entités	↔	En cours : enquête prévue en novembre 2018

Mécanisme harmonisé de collecte et d'analyse de données à l'échelle du système	√	Données et analyse indicatives issues du questionnaire sur le signalement des cas dans l'ensemble du système : achevé en octobre 2018
	↔	En cours : collecte périodique de données
Responsabilité		
Mesure	→	État d'application
Cadre opérationnel et juridique d'une base de données permettant de vérifier les antécédents dans l'ensemble du système et de ne pas réembaucher les personnes dont la relation de travail avec une organisation a pris fin parce qu'elles ont été reconnues coupables de harcèlement sexuel	√	Achévé en mai 2018
Lancement de la base de données Clear Check permettant de vérifier les antécédents du personnel de l'ensemble du système	√	Lancée en juin 2018
Directives élargies afin d'inclure dans le système Clear Check les allégations de harcèlement sexuel en cours d'investigation afin de ne pas réembaucher des personnes dont l'emploi avec une organisation prend fin alors que les allégations sont en cours d'investigation	√	Approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion au nom du Conseil en octobre 2018
Aide et communication		
Mesure	→	État d'application
Guide conjoint à l'usage des cadres dans la lutte contre les atteintes sexuelles, comprenant une liste récapitulative et un outil de sensibilisation et de communication	√	Achévé en mai 2018 ; déploiement en cours

Inventaire des lignes directes et services d'assistance téléphonique et de leurs caractéristiques	√	Achevé en mai 2018 ;
Élaboration d'un ensemble de solutions de lignes directes et de services d'assistance téléphonique en référence aux meilleures pratiques	↔	Proposition acceptée par le Comité de haut niveau sur la gestion en octobre 2016
Mise en place de numéros d'urgence et de services d'assistance téléphonique au niveau des organisations	↔	En cours, notamment à l'Organisation mondiale de la santé, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Secrétariat
Appui aux campagnes de lutte contre le harcèlement sexuel	↔	En cours, notamment la campagne « dire non au sexisme » à l'Office des Nations Unies à Genève
Appui aux campagnes pour le changement organisationnel, notamment l'amélioration de la civilité sur le lieu de travail	↔	En cours, notamment l'élaboration de la campagne de civilité sur le lieu de travail, avec le concours du Médiateur
Élaboration et promulgation d'un code de conduite type pour la prévention du harcèlement sexuel lors de manifestations des Nations Unies	√	Projet de code de conduite type approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion en décembre 2018.
	↔	Nouvelles consultations informelles du Président et des membres de l'Équipe spéciale avec les États Membres en vue de l'adoption du code de conduite type à la fin de 2018
Formation du personnel concernant le harcèlement sexuel au niveau de l'entité	↔	En cours, notamment le programme obligatoire au Secrétariat : plus de 18 000 fonctionnaires ont participé à des cours de formation de janvier à octobre 2018
Élaboration, en coordination avec le Département de l'information, de stratégies de communication pour les Nations Unies, par courrier électronique interne et externe et par internet	↔	En cours
Renforcement du dispositif d'investigation		
Mesure	→	Stratégie
Priorité donnée aux enquêtes sur le harcèlement sexuel	↔	En cours, notamment un rang de priorité plus élevé donné par le Bureau des Services de contrôle interne aux enquêtes portant sur des allégations de harcèlement sexuel (catégorie 1), avec effet en février 2018

Recrutement d'enquêteurs spécialisés en harcèlement sexuel	↔	En cours
Coordination des investigations menées au sein du système des Nations Unies avec le réseau des chefs des services d'investigation du système des Nations Unies	↔	En cours
Élaboration d'un modèle d'interrogatoire des Nations Unies adapté aux cas de harcèlement sexuel	↔	En cours au Bureau des services de contrôle interne, avec le concours de l'Équipe spéciale
Formation spécialisée des enquêteurs, insistant sur les enquêtes en matière de harcèlement sexuel	↔	En cours
Réunion conjointe des membres de l'Équipe spéciale et du Comité permanent interorganisations avec les chefs des organes d'enquête	↔	Réunion prévue à Genève le 26 novembre 2018
Création d'un groupe de travail de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités d'enquête aux fins d'une amélioration constante des capacités d'enquête dans le système des Nations Unies	↔	En cours de création

Stratégies transversales

Information et consultations

L'équipe spéciale continue d'élargir ses consultations et sa collaboration avec les parties prenantes qui jouent un rôle actif dans la lutte contre le harcèlement sexuel et ont l'expérience de la question, notamment en communiquant avec des fonctionnaires, des universitaires, des spécialistes des questions d'égalité des sexes, des organisations non gouvernementales et des personnes qui ont été directement touchées par le harcèlement sexuel, afin d'obtenir des avis et de mettre en évidence les meilleures pratiques et de renforcer les actions qui seront menées à l'échelle du système. L'équipe spéciale a sollicité les médiateurs, le réseau féministe des Nations Unies, UN-Globe, le réseau de points de contact pour les questions d'égalité des sexes et le Comité permanent interorganisations. L'Équipe spéciale a également mis au point une aide pour les initiatives du système des Nations Unies contre le harcèlement sexuel dans l'ensemble de la communauté au moyen de partenariats, en collaborant avec le Groupe d'Amis pour l'élimination du harcèlement sexuel, au niveau des ambassadeurs, à New York.

Alignement avec les politiques de l'ONU

Les activités de l'ensemble du système des Nations Unies en matière de harcèlement sexuel se déroulent dans un contexte plus large de changement social et culturel autour de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de changements institutionnels et de réforme du système des Nations Unies. Ces activités distinctes mais apparentées se passent en parallèle au sein du système des Nations Unies, et une étroite collaboration entre l'équipe spéciale et les autres équipes concernées leur permet de s'informer mutuellement et de mener au mieux les activités et politiques des Nations Unies, dont les suivantes :

a) Le harcèlement sexuel étant fondamentalement lié à l'inégalité des relations entre les sexes, la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes, lancée en septembre 2017, fournit une gamme complète de cibles et d'outils pour assurer la parité des sexes et l'autonomisation des femmes et susciter un changement organisationnel positif ;

b) Un environnement de travail sûr et inclusif est une condition indispensable pour faire face au harcèlement sexuel. Les directives pour un environnement favorable dans le système des Nations Unies, élaborées par le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat, le Bureau de la gestion des ressources humaines et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), seront publiées en novembre 2018 pour fournir des orientations et des exemples de pratiques optimales ;

c) La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles est étroitement liée à celle du harcèlement sexuel, et la coopération entre l'équipe spéciale, la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et la Défenseuse des droits des victimes permet un appui mutuel pour les deux plans d'action.